

RAPPORT ANNUEL ET ANNEXES 2024

MUTUELLE INTERENTREPRISES DU GAN

Sommaire

A. Bilan au 31 décembre 2024	3
1. Actif	3
2. Passif	4
3. Tableau des engagements reçus et donnés	5
B. Compte de résultat au 31 décembre 2024	5
1. Résultat technique des opérations non-vie	5
2. Compte non technique	6
C. Annexes.....	7
1. Faits caractéristiques	7
2. Règles et méthodes comptables.....	7
2.1 Référentiel comptable et réglementaire	7
2.2 Changements dans les règles et méthodes comptables d'évaluation et de présentation	8
2.3 Règles et méthodes comptables utilisées.....	8
3. Informations sur les postes du bilan	12
3.1 Etat récapitulatif des immobilisations	12
3.2 Etat récapitulatif des placements	13
3.3 Détail des placements	14
3.4 Etat des créances et dettes à plus ou moins un an	15
3.5 Etat des mouvements des fonds propres	16
3.6 Provisions techniques	16
3.6.1. Provisions pour prestations à payer – Ecart de liquidation	16
3.6.2. Provisions pour participations aux excédents et ristournes	17
3.7 Charges à payer et produits à recevoir.....	17
3.8 Montants des engagements à l'égard des dirigeants.....	18
4. Informations sur le compte de résultat.....	18
4.1 Produits et charges des placements.....	18
4.1.1 Détail des produits et charges des placements.....	18
4.1.2 Produits nets des placements transférés au compte technique non-vie.....	19
4.2 Compte de résultat technique par catégorie – Opérations non-vie.....	19
4.3 Ventilation des cotisations brutes émises.....	20
4.4 Commissions sur opérations directes comptabilisées au cours de l'exercice	20
4.5 Action sociale	20
4.6 Autres produits et charges techniques, non techniques et exceptionnels	20
4.7 Ventilation des charges par nature	21
4.8 Fiscalité.....	21
4.8.1 Dérogations fiscales.....	21
4.8.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés	22
5. Autres informations.....	22
5.1 Effectif	22
5.2 Avantages alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres	22
5.3 Prêts alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres.....	22

A. Bilan au 31 décembre 2024**1. Actif**

En €	Exercice 2024	Exercice 2023
1. Capital souscrit non appelé	0	0
2. Actifs incorporels	0	0
3. Placements	12 702 831	12 992 208
3a Terrains et constructions		
3b Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation		
3c Autres placements	12 702 831	12 992 208
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en U.C.		
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5b Provisions d'assurance-vie		
5d Provisions pour sinistres à payer (non-vie)		
5f Provisions pour participations aux excédents et ristournes (non vie)		
5g Provisions pour égalisation		
5i Autres provisions techniques (non-vie)		
5j Provisions techniques des opérations en unités de compte		
6. Créances	709 279	823 842
6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution		
6aa Cotisations restant à émettre		
6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	709 279	791 842
6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
6c Autres créances		
6ca Personnel		
6cb État, organismes sociaux, collectivités publiques	0	32 000
6cc Débiteurs divers		
6d Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	505 593	338 461
7a Actifs corporels d'exploitations		
7b Comptes courants et caisse	505 593	338 461
7c Actions ou certificats propres		
8. Comptes de régularisation - Actif	0	0
8a Intérêts et loyers acquis non échus		
8b Frais d'acquisition reportés (Vie et Non-Vie)		
8c Autres comptes de régularisation	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	13 917 703	14 154 511

2. Passif

En €	Exercice 2024	Exercice 2023
1. Fonds mutualistes et réserves	10 021 649	10 078 955
1.1 Fonds propres	10 021 649	10 078 955
1a Fonds de dotation sans droit de reprise	228 600	228 600
1b Écarts de réévaluation		
1c Réserves	9 826 103	9 992 686
1d Report à nouveau	24 252	24 252
1e Résultat de l'exercice	-57 306	-166 583
1.2 Autres fonds mutualistes	0	0
1f Fonds de dotation avec droit de reprise		
1g Subventions nettes		
2. Passifs subordonnés		
3. Provisions techniques brutes	3 165 025	3 068 063
3a Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)		
3b Provisions d'assurance vie		
3d Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	295 550	289 875
3f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	2 869 475	2 778 188
3g2 Provisions pour égalisation (non-vie)		
3i Autres provisions techniques (non-vie)		
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5. Provisions (autres que techniques)		
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
7. Autres dettes	731 029	1 007 492
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directes et de prises en substitution	324 922	581 982
7b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédits		
7e. Autres dettes	406 107	425 510
7ea Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec Personnel		
7ed État, organismes sociaux, collectivités publiques	183 617	186 667
7ee Créanciers ou créditeurs divers	222 490	238 843
8. Comptes de régularisation - Passif		
TOTAL DU PASSIF	13 917 703	14 154 511

3. Tableau des engagements reçus et donnés

En €	Exercice 2024	Exercice 2023
1. Engagements reçus	0	0
2. Engagements donnés	0	0
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
3. Engagements réciproques	0	0
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
3b Valeurs reçues d'organismes ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0

B. Compte de résultat au 31 décembre 2024

1. Résultat technique des opérations non-vie

I- Compte technique de l'assurance non-vie	Opérations brutes totales	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
1. Primes acquises	3 792 492		3 792 492	3 484 265
1a. Primes	3 792 492		3 792 492	3 484 265
1b. Variation des provisions pour primes non acquises				
2. Produits des placements alloués du compte non technique	65 243		65 243	51 081
3. Autres produits techniques	91 286		91 286	76 076
4. Charges des sinistres	-3 737 531		-3 737 531	-3 471 116
4a. Prestations et frais payés	-3 731 856		-3 731 856	-3 422 884
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	-5 675		-5 675	-48 232
5. Charges des autres provisions techniques				
6. Participation aux résultats	-91 287		-91 287	-76 076
7. Frais d'acquisition et d'administration	-252 376		-252 376	-238 310
7a. Frais d'acquisition				
7b. Frais d'administration	-252 376		-252 376	-238 310
7c. Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution				
8. Autres charges techniques	-83 674		-83 674	-161 346
9. Variation de la provision pour égalisation				
I- Résultat technique de l'assurance non-vie	-215 847		-215 847	-335 426

2. Compte non technique

II- Compte non-technique	Exercice 2024	Exercice 2023
1. Résultat technique de l'assurance non-vie	-215 847	-335 426
2. Résultat technique de l'assurance vie		
3. Produits des placements	271 825	516 808
3a. Revenus des placements	261 062	124 267
3b. Autres produits des placements		
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	10 763	392 541
4. Produits des placements alloués du compte technique vie		
5. Charges des placements	0	-297 918
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	0	0
5b. Autres charges des placements		
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	0	-297 918
6. Produits des placements transférés au compte technique non-vie	-65 243	-51 081
7. Autres produits non techniques	541	662
8. Autres charges non techniques	0	0
8a. Charges à caractère social		
8b. Autres charges non techniques		
9. Résultat exceptionnel	144	372
9a. Produits exceptionnels	144	372
9b. Charges exceptionnelles	0	0
10. Participation des salariés		
11. Impôt sur le résultat	-48 726	0
12. RESULTAT DE L'EXERCICE	-57 306	-166 583

C. Annexes

Annexe du bilan clos au 31/12/2024 dont le total est de 13 900 977€ avant répartition du résultat.

Le compte de résultat de l'exercice après IS dégage un résultat déficitaire de – 57 306 €.

L'exercice a une durée de 12 mois et recouvre la période du 01.01.2024 au 31.12.2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

Devant de la dérive persistante de la consommation médicale observée sur les 2 contrats et des pertes enregistrées par la Mutuelle, le Conseil d'Administration a voté une augmentation des cotisations des contrats obligatoire et facultatif de 8% à effet du 1^{er} janvier 2024.

La consommation médicale en France a continué à être soutenue, se traduisant pour la MIG par une dérive de ses remboursements de +8,5% (+10,8% pour le contrat obligatoire et +4,8% sur le contrat facultatif).

La refacturation par GGVIE a augmenté, suite à une modification de centre de coûts opérée par le contrôle de gestion.

2. Règles et méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable et réglementaire

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration et est établie conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux dispositions des règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

La Mutuelle Interentreprises du GAN est une mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Elle pratique des opérations de couverture des risques Santé, dans le cadre de contrats collectifs à caractère obligatoire ou facultatif, conformément à l'agrément accordé le 19 août 2003 sur les risques non-vie pour les branches 1 (Accidents, y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) et 2 (Maladie).

Les principes et modes d'évaluation retenus pour l'établissement des comptes correspondent à ceux définis par le Code de la mutualité et le règlement de l'ANC¹ n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement de l'ANC n°2015-11, par le plan comptable général (règlement ANC 2014-03). L'annexe expose toutes les informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine et de la situation financière de la Mutuelle, des risques qu'elle assume et de ses résultats.

A chaque fois que cela est utile à la compréhension, et notamment lorsque l'annexe donne le détail d'un poste de bilan ou du compte de résultat, les chiffres correspondants relatifs à l'exercice précédent sont indiqués de manière à être directement comparés à l'exercice antérieur.

¹ ANC = Autorité des Normes Comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

2.2 Changements dans les règles et méthodes comptables d'évaluation et de présentation

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'a été induit par le nouveau référentiel comptable au cours de l'exercice.

2.3 Règles et méthodes comptables utilisées

Bilan actif

✓ Immobilisations incorporelles en cours et immobilisations incorporelles :

L'amortissement de l'investissement ayant permis le déploiement du réseau SEVEANE au profit des affiliés de la MIG, étant autorisé sur 3 exercices est dorénavant terminé.

✓ Autres placements :

Ils sont évalués et enregistrés comptablement sur la base de leur prix d'achat ou de revient conformément aux dispositions des articles R343-9 et R343-10 du code des assurances.

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur coût d'achat coupons courus exclus.

Les titres à revenus variables sont comptabilisés à leur coût historique.

L'évaluation des titres figurant dans l'état récapitulatif des placements est déterminée conformément à l'article R.931-10-42 sur la base de la valeur de réalisation déterminée comme suit :

- Pour les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de Fonds Communs de Placement : le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire ;
- Pour les titres non cotés : leur valeur vénale, correspondant au prix qui serait obtenu dans des conditions normales du marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

✓ **Principales méthodes utilisées pour l'évaluation des placements :**

Provisions pour dépréciation durable sur les valeurs de placement non amortissables

Pour les valeurs de placement non amortissables, une provision pour dépréciation est constituée, ligne à ligne, lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation présente un caractère durable. Le caractère durable est présumé dans trois cas :

- Existence d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent ;
- Existence d'indices objectifs permettant de prévoir que la mutuelle ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement ;
- Situation constante de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté.

Selon le règlement ANC - article 123-12, « le niveau de moins-value latente significative peut être défini pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils ».

Compte tenu du comportement des marchés, c'est le critère de 20% qui a été retenu au 31 décembre 2024 pour apprécier le risque de dépréciation durable.

Sur la base de ces critères, aucune provision pour dépréciation durable n'a été constituée à la clôture.

Provisions pour risque d'exigibilité

Selon l'article R343-5 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité (PRE) est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10 (titres dits non amortissables) se trouvent, après constitution des dépréciations à caractère durable, en situation de moins-value latente nette globale.

Ces placements sont les suivants :

- Actions,
- Parts d'OPCVM,
- Autres valeurs non amortissables (ex : obligations perpétuelles),
- Immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières.

Les références retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a) de l'article R343-10 : le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire, ou à défaut le dernier cours coté avant cette date ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés à l'article R343-10 : la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- Pour les actifs autres concernés, leur valeur est déterminée selon les règles prévues par l'article R343-10.

Au 31 décembre 2024, le portefeuille présente une plus-value latente de 1 032k€ : il n'y a pas lieu de doter la PRE.

✓ **Créances nées d'opérations directes :**

Elles concernent les créances sur opérations d'assurance (cotisations échues à recevoir, fonds de roulement du délégataire, clients douteux).

Les cotisations à recevoir représentent :

- Pour le contrat collectif à adhésion obligatoire pour les actifs : des cotisations appelées sur les salaires et non encore reversées par les entreprises ;
- Pour le contrat collectif à adhésion facultative : depuis la mise en place du prélèvement mensuel, les cotisations à recevoir sont négligeables et se résument à l'encaissement par chèques concernant quelques retraités et la contribution des employeurs.

Bilan passif

✓ **Fonds propres :**

Le résultat de l'exercice en attente d'affectation figure « qu'il soit excédentaire ou déficitaire », au passif du bilan, au poste « Fonds propres ». Il correspond au montant inscrit à la dernière ligne du compte non technique.

✓ **Provisions techniques :**

La provision pour prestations à payer est calculée sur la base des prestations versées à fin décembre 2024 et au titre des exercices antérieurs et des cadencements des règlements observés sur les exercices précédents.

La provision pour participations aux excédents a été constituée dans le cadre de l'accord collectif du 31 décembre 2009 relatif au régime de frais de santé au profit des anciens salariés bénéficiant du maintien de la couverture frais de santé de la Mutuelle Interentreprises du GAN entré en application au 1^{er} janvier 2010. Elle a fait l'objet à fin 2009 d'une dotation initiale de 800 000€.

Dans le cadre du mécanisme de fonds de solidarité mis en place sur le périmètre des entités Gan de l'UES :

- La provision pour participation aux excédents est dotée :

- A hauteur des contributions au fonds de solidarité reçues des actifs, des entreprises et des maintiens de droit qui bénéficient d'une contribution gelée de leur ancien employeur (les maintiens de droit qui ont adhéré au régime facultatif de la Mutuelle avant le 1^{er} janvier 2009) ;
- Et après déduction des allègements de cotisation accordés aux bénéficiaires du fonds de solidarité (les retraités qui adhèrent au régime facultatif de la Mutuelle à compter du 1^{er} janvier 2009).

- Le détail des mouvements de l'exercice est présenté dans la note 3.6.2 de l'annexe aux comptes annuels.

✓ **Dettes :**

Elles comprennent pour l'essentiel :

- Les dettes nées d'opérations d'assurance : remboursement au délégataire des prestations de novembre et décembre 2024, montant des frais de gestion du délégataire de novembre et décembre 2024, montant des frais de fonctionnement refacturés par Groupama Gan Vie ;
- Les dettes sociales et fiscales (Taxe de Solidarité Additionnelle) ;
- Les honoraires restant à payer.

Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté en liste. Conformément au règlement de l'ANC, il comprend un compte de résultat technique des opérations non-vie et un compte non technique.

Dans le compte de résultat technique non-vie sont enregistrées les opérations concernant les risques frais de santé.

Le compte non technique reprend le solde des résultats techniques, les produits nets des placements affectés aux fonds propres et enregistre les produits et charges non techniques, les produits et charges exceptionnels et l'impôt sur les sociétés. La dernière ligne fait apparaître le résultat net de la Mutuelle.

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte SESAM vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré ou l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

La taxe forfait patientèle est une taxe de 0,8% sur les cotisations soumises à la TSA, soit une charge portant sur tous les adhérents. Cette taxe calculée sur CA, est comptabilisée dans les charges de prestations pour un montant de 31 069€.

Les frais de gestion du délégataire Cegedim pris en charge par la Mutuelle s'élèvent à 94 263€ en 2024 contre 86 728€ en 2023.

Les frais de fonctionnement refacturés par Groupama Gan Vie pour l'année 2024 s'élèvent à 163 940€ contre 151 970€ en 2023 et la refacturation Mutuaide s'élève à 88 435€ contre 86 340€ en 2023.

✓ **Allocation des produits des placements**

Les produits nets des placements sont ventilés entre le compte de résultat technique non-vie et le compte non technique au prorata des provisions techniques et des fonds propres.

✓ **Produits et charges non techniques**

Le montant des produits non techniques s'élève à 541€. Cela fait suite à une décision de justice obligeant l'assurée à nous rembourser progressivement le montant de la fraude.

✓ **Options prévues dans les textes législatifs ou réglementaires qui ont été exercées**

Aucune option n'a été exercée.

✓ **Dérogations aux principes généraux et incidences**

Néant.

3. Informations sur les postes du bilan

3.1 Etat récapitulatif des immobilisations

En €	Valeur brute 01/01/2024	achats	cessions	amortissements	Valeur nette 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	261 590			261 590	0
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Immobilisations corporelles	0				0
Immobilisations financières	12 992 208		289 377		12 702 831
TOTAL	13 253 798	0	289 377	261 590	12 702 831

3.2 Etat récapitulatif des placements

En €	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
I. Placements (détail des postes 2 et 3 de l'actif)			
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours :			
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM :			
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4) :	1 193 879	1 193 879	1 741 759
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe :	11 508 952	11 508 952	11 993 424
5 Obligations et autres titres à revenu fixe :			
6 Prêts hypothécaires :			
7 Autres prêts et effets assimilés :			
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes :			
Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres			
9 placements :			
sous total	12 702 831	12 702 831	13 735 182
- dans l'OCDE	12 702 831	12 702 831	13 735 182
- hors de l'OCDE			
10 Actifs représentatifs des opérations en unités de compte :			
- placements immobiliers ;			
- titres à revenu variable, autres que des parts d'OPCVM ;			
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe ;			
- autres OPCVM ;			
- obligations et autres titres à revenu fixe			
11 Autres instruments financiers à terme :			
a) stratégie d'investissement ou de désinvestissement			
b) stratégie de rendement			
c) autres opérations			
12 Total des lignes 1 à 11	12 702 831	12 702 831	13 735 182
dont			
placements évalués selon l'article R343-9 du code des assurances et instruments			
i. financiers à terme rattachés			
placements évalués selon l'article R343-10 du code des assurances et instruments			
ii. financiers à terme rattachés	12 702 831	12 702 831	13 735 182
placements évalués selon l'article R343-13 du code des assurances et instruments			
iii. financiers à terme rattachés			
placements évalués selon l'article R343-11 du code des assurances et instruments			
iv. financiers à terme rattachés			
v. autres instruments financiers à terme			
dont			
i. valeurs affectables à la représentation des provisions techniques, autres que celles			
ci-dessous	12 702 831	12 702 831	13 735 182
ii. valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance			
ou couvrant les fonds de placement gérés			
iii. valeurs déposées chez les cédantes			
(dont valeurs déposées chez les cédantes dont la mutuelle ou l'union s'est portée			
iv. valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement			
cantonnées			
v. autres affectations ou sans affectation			
II Actifs affectables à la représentation des provisions techniques			
(autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques) (*)	505 593	505 593	505 593
III Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-

3.3 Détail des placements

En €	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette 31/12/2024	Valeur de réalisation	Plus et moins valeurs latentes	
Actions et parts d'autres OPCVM					
EUR.CAP.DUR.I4DEC - FR0010013987	444 560	444 560	911 482	466 922	105,0%
GROUP. CONVERT. G FCP 3 DEC - FR0010890400	0	0	0	0	
GF TR AC EUR GDD D - LU0987164919	106 211	106 211	145 914	39 703	37,4%
GROUP. ENTREPRISES - FR0010213355	643 108	643 108	684 362	41 254	6,4%
Sous-total	1 193 879	1 193 879	1 741 759	547 879	45,9%
Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe					
GROUP. CR.EURO CT I SI. 4DEC - FR0000171837	0	0	0	0	
GROUPAMA ULT SH TER BD G - FR0012599637	4 690 385	4 690 385	4 837 031	146 645	3,1%
GR CREDIT EURO ISR - FR0010990085	1 545 976	1 545 976	1 637 782	91 806	5,9%
GROUP. CREDIT EURO GC - FR0010990077	0	0	0	0	
GROUP. CT EURO CT G SI 3DEC - FR0010890467	5 272 590	5 272 590	5 518 611	246 020	4,7%
Sous-total	11 508 952	11 508 952	11 993 424	484 472	4,2%
TOTAL	12 702 831	12 702 831	13 735 182	1 032 351	8,1%

Pour information - Disponibilités

Comptes bancaires de dépôts à vue	505 593
-----------------------------------	---------

3.4 Etat des créances et dettes à plus ou moins un an

En €	A - 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
CREANCES ET AUTRES ACTIFS				
Créances nées d'opérations directes (Actif ligne 6ab)	336 779	372 500	0	709 279
Cotisations à recevoir - Contrat obligatoire	250 610			250 610
Cotisations à recevoir - Contrat facultatif	86 169			86 169
BCAC Créances à recevoir		0		0
BCAC - Fonds de roulement permanent		372 500		372 500
Charges constatées d'avance	0			0
Etat, org. sociaux, coll publiques (Actif ligne 6 cb)	0	32 000		32 000
Impôts sur les sociétés		32 000		32 000
Autres impôts				0
Débiteurs divers (Actif ligne 6cc)	0			0
coupons à recevoir				0
frais d'impayé				0
TOTAL	336 779	404 500		741 279
DETTES				
Dettes nées d'opérations directes (Passif ligne 7a)	324 922	0	0	324 922
BCAC - refacturation prestations	324 922			324 922
Etat, org. sociaux, coll publiques (Passif ligne 7 ed)	215 617	0	0	215 617
Taxe de Solidarité Additionnelle	158 755			158 755
Taxe COVID				0
CSG encaissée pour le compte des employeurs	6 554			6 554
CRDS encaissée pour le compte des employeurs	424			424
1% maladie encaissée pour le compte des employeurs	770			770
CASA encaissée pour le compte des employeurs	237			237
CVAE +Taxe sur la CVAE + taxe sur les boni	152			152
Impôts sur les sociétés	48 726			
Autres dettes (Passif ligne 7ee)	191 602	0	30 888	222 490
Frais iGestion	7 893			7 893
Refacturation frais de fonctionnement GAN	163 940			163 940
Facture Mutuaide	3 602			3 602
Facture DIVI (site internet)				0
Provision Docapost				0
Provision honoraires Avocats				0
Provision honoraires Commissaire aux comptes	15 294			15 294
Provision Normasys				0
Facture Sévéane			30 888	30 888
Provision ACPR	872			872
TOTAL	732 141	0	30 888	763 029

3.5 Etat des mouvements des fonds propres

En €	Fonds propres au 31/12/2023	Affectation du résultat AG du 30/06/2024	Autres Mvts	Résultat de l'exercice	Fonds propres au 31/12/2024
102 Fonds d'établissement constitué	228 600				228 600
Sous-total	228 600				228 600
105 Ecart de réévaluation					
106 Réserves					
1062 Réserves indisponibles					
1063 Réserves statutaires ou contractuelles					
1063000 Réserve statutaire	2 360 771	60 942			2 421 713
1063010 Réserve d'Entraide et de Solidarité du contrat facultatif	1 523 550				1 523 550
1064 Réserves réglementées	891 515				891 515
1065 Réserves du fonds de gestion					
1068 Autres réserves					
1068010 Réserve libre contrat obligatoire	3 904 614	-57 760			3 846 854
1068020 Réserve libre contrat facultatif	1 312 236	-169 765			1 142 471
1063000 Réserve libre					0
Sous-total	9 992 686	-166 583	0	0	9 826 103
11 Report à nouveau	24 252				24 252
12 Résultat de l'exercice.	-166 583	166 583		-57 306	-57 306
Sous-total	-142 331	166 583	0	-57 306	-33 054
Total	10 078 955	0	0	-57 306	10 021 649

3.6 Provisions techniques

En €	2024	2023
Provisions pour prestations à payer au 31/12	295 550	289 875
Provisions pour participation aux excédents et ristournes	2 869 475	2 778 188
Provisions pour risque d'exigibilité		
Total	3 165 025	3 068 063

3.6.1 Provisions pour prestations à payer – Ecart de liquidation

En €	Exercice 2024			Exercice 2023
	BRUT	Cessions et Rétrocessions	NET	NET
1. Provisions pour prestations à payer au 01/01	289 875		289 875	241 643
2. Règlements sur exercices antérieurs au cours de l'exercice	272 970		272 970	244 255
3. Provisions pour prestations à payer au 31/12 sur exercices antérieurs	13 429		13 429	5 872
4. Ecart de liquidation (1) - (2) - (3)	3 476	0	3 476	-8 483

Dans le cas où l'écart de liquidation est positif, il s'agit d'un boni.

Dans le cas opposé, il s'agit d'un mali.

3.6.2 Provisions pour participations aux excédents et ristournes

En €	2024	2023
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (ouverture)	2 778 188	2 702 113
Dotation reçue des Entreprises		
Cotisations FS - Entreprises	118 029	109 319
Cotisations FS - Actifs	118 029	109 319
Cotisations FS - Maintiens de droit	34 712	32 021
Allègement FS - Retraités	-179 484	-174 583
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (clôture)	2 869 475	2 778 188

3.7 Charges à payer et produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR

En €	2024	2023	2022
Créances (moins d'un an)			
Cotisations à recevoir - Contrat obligatoire	250 610	235 642	141 807
Cotisations à recevoir - Contrat facultatif	86 169	183 700	95 352
BCAC Créances à recevoir	0	0	24 949
Charges constatées d avance	0	0	850
Impôts sur les sociétés	0	32 000	32 000
Total produits à recevoir rattachés à des créances	336 779	451 342	294 958

En €	2024	2023
Dettes (ligne 7 ee)		
Frais iGestion	7 893	14 691
Refacturation frais de fonctionnement GAN	163 940	151 970
Facture Mutuaide	3 602	3 354
Provision Docapost	0	0
Provision honoraires Avocats	0	0
Provision honoraires Commissaire aux comptes	15 294	37 140
Provision Normasys	0	0
Facture Sévéane	30 888	30 888
Provision ACPR	872	801
Total charges à payer rattachées à des dettes	222 490	238 843

3.8 Montants des engagements à l'égard des dirigeants

Néant.

4. Informations sur le compte de résultat

4.1 Produits et charges des placements

4.1.1 Détail des produits et charges des placements

En €	Revenus fi et frais fi concernant les plcts dans entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2024	Total 2023
<i>Revenus des participations</i>				
<i>Revenus des placements immobiliers</i>				
<i>Revenus des autres placements</i>		261 062	261 062	124 267
CPs Groupama CT euro CT FR0010890467		114 596	114 596	42 777
CPS + DIVIDENDES CONV FCP 3DEC FR0010890400				1 726
CPS GF Trac euro GDD D LU0987164919				2 874
dividende GROUPAMA B G FCP3D		146 466	146 466	76 889
<i>Autres revenus financiers (commission, honoraires)</i>				
Total revenus des placements		261 062	261 062	124 267
<i>Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)</i>				
<i>Autres produits de placements (plus-values de cession)</i>		10 763	10 763	392 541
GR CREDIT EURO ISR - FR0010990085				79 617
GROUPAMA ULT SH TER BD G - FR0012599637		10 763	10 763	
EUR.CAP.DUR.I4DEC - FR0010013987				198 472
CPS + DIVIDENDES CONV FCP 3DEC FR0010890400				1 759
GROUP. CREDIT EURO GC - FR0010990077				112 694
<i>Autres charges de placements (moins-values de cession)</i>				297 918
Groupama entreprises IC FCP4DEC FR0010213355				871
CPs Groupama CT euro CT FR0010890467				297 048
Total autres produits des placements		10 763	10 763	94 623
Total revenus et autres produits des placements		271 825	271 825	218 889

4.1.2 Produits nets des placements transférés au compte technique non-vie

provisions techniques	3 165 025
fonds propres + provisions techniques	13 186 674
%	24,00%
produits financiers nets	271 825
part à transférer au compte technique non vie	65 243

4.2 Compte de résultat technique par catégorie – Opérations non-vie

En €	Catégorie 21 (Dommages corporels - Opérations collectives)	Total Non-Vie
Cotisations acquises	3 792 492	3 792 492
Cotisations	3 792 492	3 792 492
Variation des cotisations non acquises	0	0
Charges des prestations	-3 737 531	-3 737 531
Prestations et frais payés	-3 731 856	-3 731 856
Charges des provisions pour prestations à payer	-5 675	-5 675
Charges des autres provisions techniques	0	0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	54 961	54 961
Frais d'acquisition	0	0
Autres charges de gestion nettes (cf tableau 4.6)	-336 050	-336 050
B - CHARGES D' ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	-336 050	-336 050
Produits des placements	65 243	65 243
Participation aux résultats	0	0
C - SOLDE FINANCIER	65 243	65 243
RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON VIE (A+B+C)	-215 846	-215 846
Hors compte :		
Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	0	0
Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	0	0
Provisions pour prestations à payer (clôture) dont contribution Covid pour 138 766	295 550	295 550
Provisions pour prestations à payer (ouverture)	241 643	241 643
Autres provisions techniques (clôture)	2 869 475	2 869 475
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-Vie)	2 869 475	2 869 475
Provisions pour risque d'exigibilité	0	0
Autres provisions techniques (ouverture)	2 702 113	2 702 113
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-Vie)	2 702 113	2 702 113
Provisions pour risque d'exigibilité	0	0

détail prestations (résultat technique ligne 4a)	
prestations remboursées	3 606 524
participation au financement des médecins	31 069
frais de gestion iGestion	94 263
Total	3 731 856

4.3 Ventilation des cotisations brutes émises

Cotisations d'opérations directes émises en France : 3 792K€

Cotisations d'opérations émises dans la Communauté Européenne (hors France) : Néant

Cotisations d'opérations directes émises hors Communauté Européenne : Néant

4.4 Commissions sur opérations directes comptabilisées au cours de l'exercice

Néant

4.5 Action sociale

Néant

4.6 Autres produits et charges techniques, non techniques et exceptionnels

en €	2024	2023
Autres produits techniques (résultat technique ligne 3)	91 286	76 076
Subvention Non vie		
Contribution au fonds de solidarité	91 286	76 076
Frais d'administration (résultat technique ligne 7)	252 376	238 310
refacturation frais de fonctionnement GroupamaGan Vie	163 940	151 970
refacturation frais de fonctionnement Mutuaide	88 435	86 340
Perte sur créances irrécouvrables		
Autres charges techniques (résultat technique ligne 8)	83 674	161 346
Autres charges externes	44 520	52 929
Impôts et taxes et versements assimilés	594	587
Autres charges de gestion courante	36 212	33 058
Autres charges techniques	2 348	24 949
Amortissement des immobilisations immatérielles	0	74 772
Variation dotation pour dépréciation de créances	0	-24 949

4.7 Ventilation des charges par nature

En €	2024	2023
Autres charges externes	44 520	52 929
Autres fournitures (logiciel comptable)	8 278	9 600
Assurance RC des administrateurs	1 431	1 325
Assurance Accident du Travail des administrateurs	0	76
Honoraires Commissaire aux comptes	38 214	38 428
Honoraires Huissier		
Honoraires Avocat	0	4 470
Honoraires Consultants	0	0
Services bancaires	-3 403	-970
Impôts et taxes et versements assimilés	594	587
CFE	441	435
taxes et contribution trésor public		
taxe sur les boni		
CVAE + taxe sur la CVAE	153	152
Autres charges de gestion courante	36 212	33 058
Frais de Conseil d'Administration et d'Assemblée Générale	35 340	32 257
Cotisation ACPR	872	801
enregistrement LEI (insee)+ Teledoc		
Autres charges techniques	2 348	24 949
refacturation frais de fonctionnement Gan Assurances	0	0
refacturation frais de fonctionnement Groupama Gan Vie	163 940	151 970
refacturation frais de fonctionnement intérimaire	0	0
refacturation frais de fonctionnement Mutuaide	88 435	86 340
frais de gestion IGestion (<i>imputé aux prestations lignes 4a</i>)	94 263	86 728
provision pour dépréciation des créances	0	-24 949
Total charges par nature	430 312	411 612

4.8 Fiscalité

4.8.1 Dérogations fiscales

Néant

4.8.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

L'exercice 2024 dégage un résultat avant IS de -8 580€, contre -166 583€ en 2023.

Après réintégration des plus-values latentes nettes des déductions, à hauteur de 432 156€, et d'un report du déficit fiscal 2023, à hauteur de -211 672€, le résultat fiscal s'affiche à 211 904€.

Le calcul de l'IS, appliqué à ce résultat fiscal, aboutit à un montant de 48 726€.

Ainsi, le résultat net après IS s'établit de -57 306€.

Résultat comptable avant IS		-8 580
Réintégrations		617 013
plus values latentes sur placement 2024	525 726	
Dotation PPE non déductible	91 287	
Déductions		-184 857
plus values latentes sur placement 2023	-184 857	
plus value de cession non imposable		
Déficit reportable		-211 672
Résultat fiscal		211 904
IS taux réduit 15 % (42500 premiers euros)	6 375	
IS taux plein 25%	42 351	
IS dû		48 726
Résultat comptable après IS		-57 306

5. Autres informations

5.1 Effectif

Néant

5.2 Avantages alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres

Néant

5.3 Prêts alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres

Néant